

## SIXTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Tuesday, 22 June 1948, at 2 p.m.*

*President:* Mr. LIU CHIEH (China).

*Present:* The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Costa Rica, France, Iraq, Mexico, New Zealand, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

### 18. Provisional agenda [T/Agenda 79]

Examination of annual reports submitted by the Administering Authorities — item 4 of the agenda for the third session: Report on the administration of Ruanda-Urundi for the year 1947.

### 19. Continuation of the examination of the report on the administration of Ruanda-Urundi for the year 1947

### D. Questions concerning the educational advancement of the population (continued).

*At the invitation of the President, Mr. Simon, Governor of Ruanda-Urundi, took his place at the Council table as special representative of the Administering Authority for Ruanda-Urundi.*

The PRESIDENT assured the representative of Belgium that the members of the Council had received copies of the 1939-1944 report on the administration of Ruanda-Urundi, which included a map of the Territory not contained in the present report for 1947. He then reopened the discussion on the educational aspects of the report, and recalled that the United States was a member of the working group on that functional field of activities.

Mr. SAYRE (United States of America) wished to know what problems arose in connexion with Government supervision of the religious groups

## SIXIÈME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le mardi 22 juin 1948, à 14 heures.*

*Président:* M. LIU CHIEH (Chine).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Costa-Rica, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

### 18. Ordre du jour provisoire [T/Agenda 79]

Examen des rapports annuels présentés par les Autorités chargées d'administration: Rapport sur l'administration du Ruanda-Urundi pendant l'année 1947 (point 4 de l'ordre du jour de la troisième session).

### 19. Suite de l'examen du rapport sur l'administration du Ruanda-Urundi pendant l'année 1947

### D. Questions relatives au progrès de la population dans le domaine de l'enseignement (suite).

*A l'invitation du Président, M. Simon, Gouverneur du Ruanda-Urundi, prend place à la table du Conseil en qualité de représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Ruanda-Urundi.*

Le PRÉSIDENT assure au représentant de la Belgique que les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du rapport sur l'administration du Ruanda-Urundi pour la période 1939-1944, rapport dans lequel se trouvait une carte du Territoire, qui ne figure pas dans le présent rapport pour l'année 1947. Il rouvre alors la discussion sur la section du rapport relative à l'éducation et rappelle que les Etats-Unis font partie du groupe de travail chargé d'étudier cette question.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) voudrait connaître les problèmes que pose le contrôle exercé par le Gouvernement sur les groupes reli-

upon whom the entire responsibility for education rested. In view of the fact that modern methods of pedagogy placed emphasis on learning to think, rather than learning by rote, Mr. Sayre inquired whether such methods were being applied in the schools, how they were determined and what authority supervised their application.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) explained that while all educational institutions were run by the various religious missions, many Government doctors, veterinarians and agronomists gave courses and trained qualified assistants. Moreover, the teachers employed by the missions had undergone special training as educators. Even in primary schools, the curriculum included, in addition to reading, writing, arithmetic and elementary science, practical courses in agriculture. Considerable progress had been made in introducing modern pedagogic methods through a careful system of inspection and control by the Administering Authority. That heavy task was executed by two Government inspectors, university graduates and specialists in pedagogic questions, who shared the tremendous responsibility of visiting all official schools as well as the educational institutions established by the missions enjoying Government subsidies. Moreover, the non-subsidized mission schools in the provinces of Ruanda and Urundi were regularly inspected by two missionaries, who supervised their work and reported conditions to the Government education bureau.

The Administering Authority would do everything possible to promote the application of modern methods of pedagogy in all schools, and to furnish adequate assistance to the Government inspectors who bore the responsibility, as Mr. Sayre had pointed out, for the supervision of some 300,000 pupils. Furthermore, in order to encourage the teaching of trades and crafts, in which little progress had as yet been made, the Government had already subscribed 5 million francs for the construction of a trade school in Usumbura to be run by the Catholic *Frères de la Charité de Gand*.

Mr. RYCKMANS (Belgium) added that the curriculum for official as well as for subsidized mission schools was drawn up at a conference of Government and religious educators. The conditions for the granting of subsidies were strict adherence to the curriculum and the high standards of scholastic achievement laid down by the Government. Failure to observe those conditions resulted in withdrawal of subsidies or refusal to grant them.

Mr. SAYRE (United States of America) welcomed the remarks of the representative of Belgium and hoped that the pamphlet entitled

gieux dont dépend tout l'enseignement. Considérant que les méthodes modernes de pédagogie mettent l'accent sur le développement de l'intelligence plutôt que de la mémoire, M. Sayre demande si de telles méthodes sont appliquées dans les écoles, comment elles sont établies et qui est chargé de surveiller leur emploi.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) explique que, si tous les établissements d'enseignement sont en effet dirigés par les diverses missions religieuses, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de fonctionnaires (médecins, vétérinaires et agronomes) donnent des cours et contribuent à la formation d'aides qualifiés. En outre, les moniteurs employés par les missions ont été soumis, en tant que futurs éducateurs, à une formation spéciale. Même dans les écoles primaires, où l'on enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et des connaissances élémentaires, le programme comprend en outre des leçons pratiques d'agriculture. On a enregistré de grands progrès depuis l'introduction des méthodes modernes de pédagogie, grâce à un système minutieux d'inspection et de contrôle par l'Autorité chargée de l'administration. Cette tâche importante a été confiée à deux inspecteurs d'Etat, à des diplômés d'université et à des spécialistes des questions pédagogiques; c'est à eux qu'incombe l'immense responsabilité d'inspecter toutes les écoles officielles ainsi que les établissements d'enseignement créés par les missions à l'aide des subventions de l'Etat. En outre, les écoles des missions non subventionnées dans les provinces du Ruanda et de l'Urundi sont régulièrement inspectées par deux missionnaires qui contrôlent leur activité et rendent compte aux services gouvernementaux de l'enseignement et des conditions qui y règnent.

L'Autorité chargée de l'administration fera tout ce qui est en son pouvoir pour généraliser l'application des méthodes modernes de pédagogie dans toutes les écoles et fournir l'aide appropriée aux inspecteurs d'Etat qui, comme l'a fait remarquer M. Sayre, ont la charge d'environ 300.000 élèves. En outre, pour encourager l'enseignement du commerce et de l'artisanat, où l'on n'enregistre que peu de progrès jusqu'à présent, le Gouvernement a déjà alloué 5 millions de francs pour la construction à Usumbura d'une école de commerce, qui sera dirigée par l'ordre catholique des Frères de la Charité de Gand.

M. RYCKMANS (Belgique) ajoute que le programme des écoles publiques, comme celui des écoles des missions subventionnées, est établi par un congrès d'éducateurs du Gouvernement et d'éducateurs religieux. La condition à laquelle est soumis l'octroi des subventions est une stricte observation des programmes et des niveaux d'études exigés par le Gouvernement. Au cas où ces conditions ne sont pas observées, l'Etat retire les subventions ou refuse de les accorder.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) remercie le représentant de la Belgique des observations qu'il a faites et espère que l'opuscule intitulé

*Organisation de l'enseignement libre avec le concours des missions nationales*, which set forth the curriculum of studies to which he had referred, would be made available to the members of the Council.

He reverted to his earlier question concerning problems arising from Government supervision of mission schools, and asked how the uniform scholastic standards imposed by the Government were enforced in practice.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that the good will and co-operative spirit of the mission teachers had obviated whatever difficulties had arisen. For example, the Catholic group in charge of the Astrida school had once refused to accept Protestant students. The difference was resolved by the participation of a Protestant group which now worked in perfect harmony with the Catholic educators. Likewise, to meet the requirement that instruction should be given in the French language, the Protestant missions had ruled that their teachers must visit France or Belgium to perfect their knowledge of French.

Mr. SAYRE (United States of America) recalled that Mr. Simon had agreed that the foundations must be laid by the Administering Authority for progress toward self-government by the inhabitants of the Territory through mass education. The report showed the phenomenal growth in the school population, which had more than doubled in the space of four years. Mr. Sayre wished to know what problems were created by that very laudable increase in the number of pupils and how they were being met.

Mr. Sayre further pointed out that the increase in the number of pupils would necessarily require a greater number of teachers than the approximate 5,500 shown in the report. In view of the fact that there were only four normal schools with a 1947 registration of only 308, a vigorous plan for the expansion of the teacher-training programme should be effected. The Government contemplated the construction of two more normal schools and fifteen more primary schools. However, in view of the needs, it was to be hoped that those projects constituted a minimum programme.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) stressed the difficulties confronting the Administering Authority in providing adequate facilities for teacher-training and additional school buildings. For almost six years, the Territory had been cut off from the metropolitan area and forced to pursue its educational activities with reduced staff. In the face of the overwhelming enthusiasm of the mass of the population for participation in those activities, no new schools could be constructed for lack of the necessary building materials. Since Ruanda-Urundi was situated outside the normal channels of commerce, it suffered greatly from shortages of

"Organisation de l'enseignement libre avec le concours des missions nationales", où figure le programme d'études qu'il a mentionné, sera mis à la disposition des membres du Conseil.

Revenant sur la question qu'il a posée antérieurement au sujet des problèmes qu'entraîne l'inspection par l'Etat des écoles des missions, M. Sayre demande de quelle manière les normes scolaires imposées par le Gouvernement sont appliquées en pratique.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) répond que la bonne volonté et l'esprit de coopération dont ont fait preuve les moniteurs des missions ont écarté toutes les difficultés qui auraient pu se poser. Par exemple, le groupe catholique chargé de l'école d'Astrida a refusé un moment d'admettre les élèves protestants. Cette difficulté s'est trouvée résolue par la participation d'un groupe protestant qui travaille en harmonie parfaite avec les éducateurs catholiques. De même, pour faire face à l'obligation qu'elles ont d'enseigner en français, les missions protestantes ont décidé que leurs moniteurs se rendraient en France ou en Belgique pour perfectionner leur connaissance du français.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que M. Simon a reconnu à l'Autorité chargée de l'administration le devoir de faciliter les progrès de la population vers l'autonomie au moyen de l'éducation des masses. Le rapport montre que les effectifs scolaires augmentent dans des proportions considérables; ils ont plus que doublé en l'espace de quatre ans. M. Sayre voudrait savoir quels sont les problèmes que pose cet heureux accroissement du nombre des élèves et la manière dont on les résout.

M. Sayre fait en outre observer que l'accroissement du nombre des élèves nécessite évidemment un nombre de moniteurs supérieur au chiffre d'environ 5.500 que mentionne le rapport. Etant donné qu'il n'y a que quatre écoles normales avec 308 inscriptions seulement en 1947, il y a lieu d'adopter un plan énergique pour le développement du programme de formation des moniteurs. Le Gouvernement envisage la construction de deux autres écoles normales et de quinze autres écoles primaires. Cependant, étant donné les besoins, il faut espérer que ces projets ne représentent qu'un programme minimum.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) souligne les difficultés auxquelles se heurte l'Autorité chargée de l'administration pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation des moniteurs et à la construction de nouvelles écoles. Pendant près de six ans, le Territoire a été coupé de la métropole et obligé de poursuivre l'enseignement avec un personnel réduit. En face de l'enthousiasme marqué dont témoigne la population pour ces activités, on n'a pas été en mesure de construire de nouvelles écoles, par suite du manque des matériaux de construction indispensables. Comme le Ruanda-Urundi est situé

cement and hardware. While the Government was quite willing to vote the necessary credits, the building programme continued to suffer from those shortages and was admittedly very inadequate. However, every effort was being made to remedy the situation: the Kitega and Astrida schools would be expanded; a cement works and other centres for the manufacture of building materials would be constructed in Usumbura.

To a further question from Mr. SAYRE (United States of America) regarding the authority responsible for the solution of the problems cited, Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that the Government and the missions would co-operate in that respect. The missions had begun to build schools without Government subsidies. Subsequently, however, they had found the task too heavy, and the Government had spared no effort to offer assistance. Mr. Simon stressed that Ruanda-Urundi was obliged to live in accordance with its means. The first concern of the Administering Authority was to satisfy the immediate material needs of the population. It could therefore hardly afford exorbitant expenditures for less urgent activities.

Mr. SAYRE (United States of America) felt sure that Mr. Simon would agree that education, far from being a luxury, was an immediate need of the population of Ruanda-Urundi. Referring to the map on page 315 of the report, he asked for a clarification of the percentage figures given.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) explained that the percentages represented the proportion of children attending schools as compared with the total population of each region. He rectified two errors in printing: the percentage for Kitega should read 9.1; the percentage for Miramvyia should read 6.3.

In reply to another question from Mr. SAYRE (United States of America), Mr. SIMON regretted that no figures were available on the degree of illiteracy prevalent among the various age groups, and particularly on the percentage of adult illiteracy. Certainly, it was still widespread among the population. While notable progress had been made in reducing illiteracy among children, it was doubtful that adult education would ever be very successful in Ruanda-Urundi. The press of material needs and the difficulty in adaptation discouraged the adult population from attending the courses given in the large centres.

Mr. SAYRE (United States of America) expressed optimism with regard to progress in adult education when the number of normal schools had been considerably increased. He

à l'écart des voies normales du commerce, il souffre beaucoup de la pénurie de ciment et de métaux. Tandis que le Gouvernement est entièrement disposé à ouvrir les crédits nécessaires, le programme des constructions continue à souffrir de cette pénurie et demeure naturellement très insuffisant. Cependant, tous les efforts possibles sont entrepris pour remédier à cette situation: les écoles de Kitega et d'Astrida seront développées; une cimenterie et d'autres entreprises pour la fabrication de matériaux de construction seront érigées à Usumbura.

A une autre question posée par M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) au sujet des autorités chargées de résoudre ces problèmes, M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) répond que le Gouvernement et les missions coopéreront à cet effort. Les missions, malgré l'absence de subventions, ont commencé à construire des écoles, mais elles se sont aperçues par la suite que la tâche était trop lourde et le Gouvernement n'a épargné aucun effort pour leur offrir son aide. M. Simon souligne que le Ruanda-Urundi est obligé de vivre en proportion de ses ressources. Le souci majeur de l'Autorité chargée de l'administration consiste à satisfaire aux besoins matériels immédiats de la population. C'est pourquoi elle ne peut se permettre d'affecter des sommes exorbitantes à des activités moins urgentes.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) est certain que M. Simon reconnaîtra que l'instruction, loin d'être un luxe, est un besoin immédiat pour la population du Ruanda-Urundi. Mentionnant la carte qui figure à la page 315 du rapport, M. Sayre demande des éclaircissements sur les pourcentages indiqués.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) explique que les pourcentages représentent le rapport entre le nombre des enfants des écoles et la population totale de chaque région. Au sujet de cette carte, il rectifie deux erreurs d'impression: le pourcentage du Kitega est en réalité 9,1; celui du Miramvyia, 6,3.

Répondant à une autre question de M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique), M. SIMON regrette qu'il n'y ait pas de chiffres sur le degré d'analphabétisme dans les différents groupes de la population, classés par âge, et notamment sur le pourcentage d'analphabétisme chez les adultes. Certainement, l'analphabétisme est encore très répandu dans la population et si l'on est parvenu à le réduire sensiblement chez les enfants, il est peu probable que l'instruction des adultes puisse jamais enregistrer de grands progrès dans le Ruanda-Urundi. Par suite de la pression des besoins matériels et de la difficulté d'adaptation, la population adulte montre peu d'empressement à suivre les cours donnés dans les grands centres.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) estime que l'instruction des adultes fera des progrès lorsque le nombre des écoles normales aura été sensiblement accru. Il ajoute que les futurs

thought it advisable to note improvements in the situation in future reports.

To his enquiry concerning plans for increasing the number of libraries and books, Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that the programme for 1948, while it maintained only the four libraries already established, did provide for an increased number of books. Account must also be taken of the fact that reading for pleasure and instruction was a concept as yet alien to the bulk of the population.

Mr. SAYRE (United States of America) reiterated his conviction that the Administering Authority must help the indigenous population to reach that stage, and thanked Mr. Simon for his illuminating replies.

The PRESIDENT announced that the floor was open to additional speakers on the educational aspects of the report, now that all the members of the special working group on education had put their questions.

To a question from Mr. GARREAU (France) whether any of the indigenous population were studying in Belgium privately or otherwise, in preparation for the assumption of posts in the Territory, Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied in the negative.

Mr. CAÑAS (Costa Rica) wished to know whether there was any fundamental difference between the instruction of Europeans and that of indigenous inhabitants, and whether the educational activities of the latter group had been primarily designed to prepare them for agricultural pursuits.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) explained that the teaching programmes in primary schools were the same for Europeans and indigenous pupils, except that the geography and history of Belgium were, of course, omitted from the curriculum of the latter. Moreover, the European children were educated in French or Dutch, while the indigenous population received instruction in their native tongue up to the third year, and then in French. All primary schools offered courses in practical agriculture and stressed methods to improve cultivation. A number of indigenous families had settled on the three experimental farms in the Territory, received special instruction and served as model farmers. Indigenous farmers also benefited from the advice and instruction given during the regular visits of agricultural teachers.

To another question from Mr. CAÑAS (Costa Rica) concerning the difference in the school population of the northern and southern regions of the Territory, Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that the population in the north was primarily nomadic in character, dispersed over a wide area most of which

rapports devraient rendre compte des progrès accomplis.

Aux questions posées par M. Sayre au sujet de l'accroissement du nombre des bibliothèques et des livres, M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) répond que le programme de 1948, tout en maintenant les quatre bibliothèques existantes, prévoit l'accroissement du nombre de livres. Il convient également de tenir compte du fait que la notion de la lecture récréative ou éducative reste encore étrangère à la masse de la population.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) se déclare une fois de plus convaincu que l'Autorité chargée de l'administration doit aider la population indigène à atteindre ce degré d'évolution et il remercie M. Simon de ses réponses instructives.

Le PRÉSIDENT invite les orateurs qui le désirent à faire de nouveaux commentaires sur la section du rapport relative à l'instruction, puisque tous les membres du groupe spécial de travail sur l'enseignement ont maintenant posé leurs questions.

A une question de M. GARREAU (France), qui demandait si des indigènes étudiaient en Belgique à titre privé ou autrement pour se préparer à assumer des fonctions dans le Territoire, M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) donne une réponse négative.

M. CAÑAS (Costa-Rica) voudrait savoir s'il y a une différence fondamentale entre l'instruction des Européens et celle des indigènes, et si le programme d'enseignement de ces derniers est surtout destiné à les préparer à des activités agricoles.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) explique que les programmes d'enseignement des écoles primaires sont les mêmes pour les élèves européens et indigènes, à l'exception, pour ces derniers, de la géographie et de l'histoire de la Belgique qui ne figurent naturellement pas dans leur programme. En outre, l'enseignement est donné pour les enfants européens en français ou en flamand, et, pour les indigènes, dans la langue locale jusqu'à la troisième année et ensuite en français. Toutes les écoles primaires ont des classes d'agriculture pratique et mettent l'accent sur les méthodes d'amélioration des cultures. Un certain nombre de familles indigènes se sont installées dans les trois fermes expérimentales du Territoire, y reçoivent une instruction spéciale et y servent de fermiers modèles. Les agriculteurs indigènes bénéficient également des conseils et de l'enseignement que les professeurs d'agriculture leur donnent au cours de visites régulières.

A une autre question posée par M. CAÑAS (Costa-Rica), au sujet de la différence des effectifs scolaires entre les régions nord et les régions sud du Territoire, M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) rappelle que, dans le Nord, la population, de caractère essentiellement nomade, est dispersée sur

was pasture land, where the missions had not yet penetrated. On the other hand, where the population was dense (an average of 220 inhabitants per square kilometre), as in the regions of Astrida and Ngozi, there was a high percentage of school population. Unfortunately, the Administration had no authority to order the missions to penetrate the northern regions, and did not find it advisable to direct their movements especially since they knew the country well and had had long experience in their relations with the indigenous population. However, Mr. Simon felt sure that the report for 1948 would show marked progress in the penetration of the sparsely-settled northern regions.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) desired clarification of the summary tables on page 131 of the report, relating to the variations in the numbers of schools, pupils and teachers since 1944. He shared the view of the representative of the United States with regard to the encouraging increase in the total number of pupils in primary schools, but noted a decrease in the number of teachers and pupils in the Protestant and Islamic schools.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) drew attention to the footnote which explained that the 1947 figures for Protestant schools did not include Adventists, for whom no figures were available. On the other hand, the Government was satisfied because it had been able to maintain the level of pupils in the official and Catholic schools throughout the war.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) then asked whether there was a special item in the administrative budget for the promotion of education, whether the Government planned to increase that appropriation or to retain a uniform allocation and leave the principal burden to the missions.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) explained that 99 per cent of the budget appropriation for education was used to subsidize the mission schools. It was hoped that Government subsidies could be expanded and increased in proportion to an anticipated increase in total revenues.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) also wished to know whether the industrial enterprises in the Territory generally contributed to the administration and advancement of education by taxes, or provided educational facilities for their workers, in proportion to their number. In Mexico, in addition to the regular taxes, industrial firms employing more than a specific number of workers were required by law to establish schools for their employees at the expense of the Government.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) pointed out that there were no large industrial firms in Ruanda-Urundi.

de grandes surfaces dont la majeure partie consiste en pâturages et où les missions n'ont pas encore pénétré. En revanche, là où la population est dense (en moyenne 220 habitants par km<sup>2</sup>), comme dans les régions d'Astrida et de Ngozi, on enregistre un pourcentage élevé d'écoliers. Malheureusement, l'administration n'a pas le pouvoir d'inviter les missions à pénétrer dans les régions du Nord; d'ailleurs elle ne pense pas qu'il soit opportun d'orienter leurs mouvements, d'autant plus qu'elles connaissent bien le pays et ont une longue expérience des rapports avec la population indigène. M. Simon est néanmoins certain que le rapport de 1948 marquera des progrès sensibles en ce qui concerne la pénétration des régions peu peuplées du Nord.

M. PADILLA NERVO (Mexique) demande des éclaircissements au sujet des tableaux récapitulatifs (page 131 du rapport) qui ont trait aux variations subies par le nombre des écoles, des élèves et des moniteurs depuis 1944. Il partage les vues du représentant des Etats-Unis en ce qui concerne l'augmentation encourageante du nombre total des élèves dans les écoles primaires, mais il note une diminution du nombre des moniteurs et des élèves dans les écoles protestantes et islamiques.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) attire l'attention sur la note qui figure au bas de la page et qui montre que pour 1947 les chiffres relatifs aux écoles protestantes ne comprennent pas les Adventistes, au sujet desquels il n'existe pas de chiffres. Par ailleurs le Gouvernement est satisfait d'avoir pu maintenir inchangé le niveau des élèves dans les écoles officielles et catholiques pendant toute la guerre.

M. PADILLA NERVO (Mexique) demande s'il y a un article spécial dans le budget administratif pour les progrès de l'instruction, et si le Gouvernement se propose d'augmenter ces crédits, ou bien de prévoir une allocation uniforme et de laisser la charge principale aux missions.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) explique que 99 pour 100 des crédits inscrits au budget pour l'instruction sont employés pour subventionner les écoles des missions. Le Gouvernement espère pouvoir augmenter ces subventions en proportion de l'accroissement qu'il prévoit dans le total des ressources.

M. PADILLA NERVO (Mexique) voudrait également savoir si les entreprises industrielles du Territoire contribuent en général à l'administration et au développement de l'instruction par le moyen des impôts, ou si elles procurent à leurs ouvriers des facilités d'instruction proportionnées à leurs effectifs. Au Mexique, outre les impôts ordinaires, les firmes industrielles employant plus d'un nombre déterminé d'ouvriers sont obligées par la loi de créer des écoles pour leur personnel aux frais du Gouvernement.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) fait observer qu'il n'y a pas de grandes entreprises industrielles au Ruanda-

While every company had been asked to set aside a proportion of its profits for the welfare of the indigenous population, it seemed impracticable to require contributions to education in addition to taxes imposed by law. Of the three moderate-sized mining enterprises in the Territory, one, the Sumiki Company, had established a school for workers on its own initiative, while another had recently instituted courses for employees. The Government planned to develop the programme of indigenous welfare, which included leisure activities, health and education, in the course of 1948.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) next inquired whether the Administering Authority encouraged attendance at school by legislation in the form of an ordinance making it mandatory upon parents to send their children to school, or in some other way. He noted that baptism was reserved for those able to read, and wished to know whether that requirement had been established by the Government or merely by the religious groups.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) said that education had not been made compulsory by law. However, family and children's allowances were granted to indigenous persons in the Government services on condition that their children attended whatever schools existed in their area of residence.

In view of the fact that the indigenous inhabitants of the Trust Territory of Ruanda-Urundi had become international wards, Mr. REID (New Zealand) wished to know how their indigenous culture was being fostered as a basis for education and for the development of their particular characteristics as a people. Mr. Reid pointed out that there were two aspects of education: education for economic living through the development of trade skills, agriculture and hygiene, and education for character-building through cultural development. His question bore upon the second aspect. He observed that the Council was hampered in its appreciation of the problem by a lack of background material.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) emphasized that although a certain European influence was still evident, educators had adapted their programmes to local conditions, primary schooling was largely in the hands of indigenous teachers, and the normal school at Astrida gave courses in indigenous history, law and custom.

To a further question from Mr. REID (New Zealand) concerning attendance at school of children engaged in piece-work in the production of pyrethrum, Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that the problem did not arise, because they lived in regions where no schooling was as yet available.

Urundi. Bien que toutes les sociétés soient tenues de mettre de côté une partie de leurs bénéfices pour le bien-être de la population indigène, il ne semble pas pratique d'exiger des contributions pour l'instruction en plus des impôts établis par la loi. Sur les trois entreprises minières de dimensions moyennes qui se trouvent sur le Territoire, une d'elles, la société Sumiki, a créé de sa propre initiative une école pour les ouvriers et une autre a récemment organisé des cours pour son personnel. Le Gouvernement se propose de développer, au cours de 1948, le programme de bien-être pour les indigènes, qui comprend les loisirs, la santé et l'enseignement.

M. PADILLA NERVO (Mexique) demande ensuite si l'Autorité chargée de l'administration encourage la fréquentation des écoles par la législation, sous forme d'ordonnance imposant aux parents l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école, ou d'une autre manière. Il note que le baptême est réservé à ceux qui savent lire et il demande si cette condition a été imposée par le Gouvernement ou simplement par les groupes religieux.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) déclare que la loi n'a pas rendu l'instruction obligatoire. Cependant, les indemnités pour charges de famille sont accordées aux personnes indigènes qui travaillent dans l'administration, à condition que leurs enfants fréquentent l'une des écoles qui se trouvent dans leur zone de résidence.

Etant donné que les habitants indigènes du Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi sont devenus pupilles internationaux, M. REID (Nouvelle-Zélande), voudrait savoir par quels moyens on développe leur culture indigène pour faciliter leur éducation et le développement de leurs caractéristiques nationales. M. Reid fait observer que l'instruction comporte deux aspects: d'une part, l'instruction en vue de la vie matérielle, par le développement des qualités professionnelles et l'enseignement de l'agriculture et de l'hygiène; d'autre part, l'instruction tendant à la formation du caractère par le développement de la culture. La question qui a été posée porte sur ce second aspect. Il fait observer que le manque de documentation empêche le Conseil de saisir correctement les données du problème.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) souligne que, malgré la présence encore marquée d'une certaine influence européenne, les éducateurs ont adapté leurs programmes aux conditions locales; l'enseignement primaire est en grande partie entre les mains des moniteurs indigènes et l'école normale d'Astrida a des classes consacrées à l'histoire, au droit et à la coutume indigènes.

Répondant à une autre question de M. REID (Nouvelle-Zélande) concernant la fréquentation des écoles par les enfants qui travaillent aux pièces à la production du pyrèthre, M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) déclare que le problème ne se pose pas, car ces enfants vivent dans des régions où il n'y a pas encore d'établissements scolaires.

Mr. INGLÉS (Philippines) recalled Mr. Simon's reply to a question concerning the fixed proportion of the budget allocated to education (6 per cent of the total expenditures for 1947 as compared with 33 per cent in the Philippines) and wondered whether there was any possibility of increasing that percentage in the future.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) explained that the percentage allocated to education in the budget was not immutable. However, the primary concern of the administration was to raise the general welfare of the population by meeting the essential needs of health and hygiene, by equipping the Territory economically through the expansion of agriculture, the construction of roads and bridges, etc. Only when the economic aspects had been developed could larger sums be devoted to education.

Mr. INGLÉS (Philippines) recalled that the initiative for the establishment of educational facilities was left largely to the religious groups in charge of the schools. He wondered whether the Administering Authority might exercise greater initiative in that respect, especially in view of the first sentence of article 12 of the Trusteeship Agreement for Ruanda-Urundi,<sup>1</sup> which read as follows:

"The Administering Authority shall develop the system of elementary education in the Trust Territory in order to reduce the number of illiterates, to train the inhabitants in manual skill, and to improve the education of the population."

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) again stressed the importance of Government co-operation with the missionaries and their stability, disinterestedness and attachment to the interests of the indigenous population. Under any other system, the indigenous inhabitants would have to defray the high cost of education. He therefore felt that, given the means available, the Administering Authority had chosen the most appropriate solution of the problem.

Mr. INGLÉS (Philippines) noted the reply on page 314 of the report to question 228, which stated that higher education did not extend to the university level and that no facilities had been provided in the Metropolitan Territory for higher education for the indigenous population. He noted, however, that some indigenous inhabitants had been permitted to study in the Belgian Congo at the expense of the Treasury of Ruanda-Urundi.

Mr. Inglés wondered whether steps might be taken to provide higher education in preparation

<sup>1</sup> See Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, Supplement No. 5, *Text of Agreements for Trust Territories*, page 18.

M. INGLÉS (Philippines) rappelle la réponse donnée par M. Simon lorsqu'on lui a demandé la proportion existante entre l'ensemble du budget et le montant des crédits prévus pour l'enseignement (6 pour 100 des dépenses totales pour 1947, contre 33 pour 100 aux Philippines) et se demande s'il sera possible d'augmenter ce pourcentage dans l'avenir.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) explique que la proportion des crédits prévus pour l'enseignement n'est pas immuable. Le premier souci de l'administration est d'augmenter le bien-être de la population, en satisfaisant à ses besoins essentiels en matière de santé et d'hygiène et en équipant le Territoire du point de vue économique grâce au développement de l'agriculture, à la construction de routes et de ponts, etc. Ce n'est qu'une fois ces besoins économiques satisfaits qu'on pourra consacrer à l'instruction des sommes plus importantes.

M. INGLÉS (Philippines) rappelle que le soin de créer des facilités d'enseignement appartient en grande partie aux groupes religieux qui dirigent les écoles. Il se demande si l'Autorité chargée de l'administration ne pourrait pas exercer plus d'initiative à cet égard, d'autant plus que l'article 12 de l'Accord de tutelle pour le Ruanda-Urundi<sup>1</sup> commence par la phrase suivante:

"L'Autorité chargée de l'administration développera le système de l'instruction élémentaire dans le Territoire sous tutelle en vue de réduire le nombre des illettrés, de perfectionner l'habileté manuelle et d'améliorer l'éducation de la population."

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) insiste une fois de plus sur l'importance que revêt la coopération entre le Gouvernement et les missions, ainsi que la stabilité de ces dernières, leur désintéressement et leur attachement aux intérêts de la population indigène. Dans tout autre système, la population indigène devrait pourvoir aux dépenses élevées de l'instruction. C'est pourquoi il estime que, étant donné les moyens dont elle dispose, l'Autorité chargée de l'administration a choisi la solution la plus appropriée.

M. INGLÉS (Philippines) mentionne, à la page 314 du rapport, la réponse à la question 228, aux termes de laquelle l'enseignement supérieur ne comprend pas le degré universitaire et selon laquelle aucune facilité n'a été prévue dans la métropole pour fournir à la population indigène un enseignement supérieur. Il note cependant que quelques indigènes ont été autorisés à étudier au Congo belge aux frais du Trésor du Ruanda-Urundi.

M. Inglés se demande s'il ne serait pas possible de prendre des mesures pour créer un

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Supplément No 5, *Texte des Accords pour les Territoires sous tutelle*, page 18.

for university studies either in the Territory or in Belgium, especially in view of the second sentence of article 12 of the Trusteeship Agreement,<sup>1</sup> which reads as follows:

"The Administering Authority shall, so far as possible, provide the necessary facilities to enable qualified students to receive higher education, more especially professional education."

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) pointed out that emphasis should first be placed on the expansion of primary and secondary education. In order to prepare students for admission to universities, a complete course in the teaching of the humanities would have to be established. Only then could university education be extended to the indigenous population. A plan was under way for the establishment of a college to which at least two provinces of the Territory would be able to send qualified pupils.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) asked whether the programme of primary education was identical for the white and indigenous populations.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that both groups were offered a six-year course, although in some bush schools the programme was less complete than in the mission and official schools. Naturally, the curriculum for white and indigenous groups was not always identical, because the needs did not always correspond.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) wished to know further whether the right of the inhabitants to petition was guaranteed by law. The law of 1908 mentioned in the reply on page 282 to question 145 no longer applied, since it could not have foreseen the right to petition the United Nations. He therefore asked what guarantees had been provided of the right to petition cited in article 14 of the Trusteeship Agreement for Ruanda-Urundi.<sup>2</sup>

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that while the Belgian Parliament had not yet ratified the Trusteeship Agreement, the principle of the right to petition had always been in force. The indigenous leaders and the administrative staff of the Territory had been unofficially informed of that right.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) found it strange that not one petition had been received from Ruanda-Urundi, and could only conclude that the notification given

enseignement supérieur permettant l'accès aux études universitaires, soit dans le Territoire, soit en Belgique, d'autant plus que la deuxième phrase de l'article 12 de l'Accord de tutelle<sup>1</sup> a la teneur suivante:

"Elle [l'Autorité chargée de l'administration] donnera, dans la mesure du possible, les facilités nécessaires pour permettre aux étudiants qualifiés l'accès à une instruction supérieure, particulièrement dans l'ordre professionnel."

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) fait observer qu'il faut avant tout se préoccuper du développement des enseignements primaire et secondaire. Pour préparer aux étudiants l'accès à l'université, il faudra établir un programme complet portant sur les humanités. C'est alors seulement qu'on pourra faire aussi bénéficier la population indigène de l'enseignement universitaire. Un plan est actuellement à l'étude pour la création d'un collège dans lequel deux provinces au moins du Territoire pourront envoyer des élèves qualifiés.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si le programme de l'enseignement primaire est le même pour les populations blanche et indigène.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) répond qu'un programme d'études d'une durée de six ans est prévu pour les deux groupes, bien que certaines écoles situées dans la brousse aient un programme moins complet que les écoles des missions et les écoles publiques. Bien entendu, le programme n'est pas toujours identique pour le groupe blanc et pour le groupe indigène, car les besoins ne sont pas toujours les mêmes.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait en outre savoir si la loi garantit aux habitants le droit de pétition. La loi de 1908, mentionnée à la page 282 du rapport en réponse à la question 145, ne peut plus s'appliquer, car elle n'a pas pu prévoir le droit de pétition aux Nations Unies. M. Tsarapkine demande en conséquence quelles sont les garanties qui ont été prévues pour le droit de pétition cité à l'article 14 de l'Accord de tutelle pour le Ruanda-Urundi<sup>2</sup>.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) répond que, si le Parlement belge n'a pas encore ratifié l'Accord de tutelle, il n'en est pas moins vrai que le principe du droit de pétition a toujours été en vigueur. Ce droit a été porté officieusement à la connaissance des chefs indigènes et du personnel administratif du Territoire.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'étonne qu'aucune pétition n'ait été reçue du Ruanda-Urundi, et se voit dans l'obligation d'en conclure que l'avis

<sup>1</sup> See Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, Supplement No. 5, *Text of Agreements for Trust Territories*, page 18.

<sup>2</sup> *Ibid.*, page 19.

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Supplément No 5, *Texte des Accords pour les Territoires sous tutelle*, page 18.

<sup>2</sup> *Ibid.*, page 19.

by the Administering Authority had not been sufficiently forceful.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) explained that it seemed clear that the indigenous population of the Territory had not had recourse to the right to petition because they had no claims to present up to the present time.

The PRESIDENT invited the representative of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization to comment on the educational section of the report.

Mr. CORTESÃO (UNESCO) stated that the interest of UNESCO in the work of the Trusteeship Council had been duly manifested in the attention it had given to the Provisional Questionnaire [T/44] and the meticulous way in which it had prepared comments and suggestions [T/68 and T/168]. Knowing from personal experience the difficulty of preparing a report such as the report on the administration of Ruanda-Urundi, Mr. Cortesão felt he must express his admiration for that remarkable work. In accordance with article IX of the agreement between UNESCO and the United Nations,<sup>1</sup> under which UNESCO agreed to co-operate with the Trusteeship Council, and Article 76 of the Charter, which spoke of the educational advancement of the people of the Trust Territories, he felt it his duty to submit a few comments, which would be of an objective and constructive nature.

The reply to question 219, on pages 311 and 312 of the report, showed that the administration of Ruanda-Urundi was well aware of the importance of providing higher education, with the object of creating an intellectual *élite* in the Territory. Mr. Cortesão would like to know, however, whether he was correct in deducing that such opportunities were limited to the sons and relatives of chiefs.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) explained that the only criterion for admission to specialized studies was intelligence; race and social standing were immaterial. While, however, any intelligent student could receive specialized training in medicine, veterinary science, agriculture, office work etc., sons and relatives of chiefs who had completed certain secondary studies were also given education in specialized subjects, with a view to training them for their future work as chiefs.

Mr. CORTESÃO (UNESCO) spoke next of the obvious efforts made by the administration to develop primary education in the Territory, as indicated in the answer to question 235 on page 317 and the statistical table on page 110. He was glad to note that special attention was also given to vocational and technical training; such train-

donné par l'Autorité chargée de l'administration n'a pas eu assez de poids.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) explique que si la population indigène du Territoire n'a pas eu recours au droit de pétition c'est évidemment parce qu'elle n'a pas eu de revendications à formuler jusqu'à présent.

Le PRÉSIDENT invite le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à faire des observations sur la section du rapport relative à l'éducation.

M. CORTESÃO (UNESCO) déclare que l'UNESCO, par l'attention qu'elle a accordée au Questionnaire provisoire [T/44] et par le soin méticuleux avec lequel elle a rédigé ses commentaires et suggestions [T/68 et T/168] a clairement manifesté l'intérêt qu'elle porte aux travaux du Conseil de tutelle. Sachant, pour en avoir fait lui-même l'expérience, combien il est difficile d'élaborer un rapport comme celui relatif à l'administration du Ruanda-Urundi, M. Cortesão exprime l'admiration qu'il ressent pour ce travail remarquable. Conformément à l'article IX de l'Accord passé entre l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, aux termes duquel l'UNESCO convient de coopérer avec le Conseil de tutelle, et à l'Article 76 de la Charte relativ aux progrès de la population des Territoires sous tutelle en matière d'instruction, M. Cortesão estime de son devoir de formuler quelques commentaires de nature objective et de portée constructive.

La réponse donnée à la question 219 (pages 311 et 312 du rapport) montre que l'administration du Ruanda-Urundi a pleinement conscience de l'importance qu'il y a à instituer un enseignement supérieur destiné à créer dans le Territoire une élite intellectuelle. M. Cortesão voudrait cependant savoir s'il a raison de croire que ces facilités sont réservées aux fils des chefs et aux membres de leurs familles.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) explique que l'intelligence est l'unique critère qui détermine l'accès aux études spécialisées; aucune considération de race ni de situation sociale n'entre en jeu. Cependant, si tout étudiant intelligent peut bénéficier d'une formation spécialisée en médecine, en science vétérinaire, en agriculture, en administration, etc., les fils des chefs et les membres de leurs familles, lorsqu'ils ont terminé certaines études secondaires, suivent en outre un enseignement spécialisé destiné à les préparer à leur futur rôle de chefs.

M. CORTESÃO (UNESCO) mentionne ensuite les efforts manifestes que déploie l'administration pour développer l'enseignement primaire dans le Territoire et cite à cet égard la réponse donnée à la question 235, page 317, et le tableau statistique, page 110. Il note avec satisfaction que la formation technique et pro-

<sup>1</sup> See *United Nations Treaty Series*, volume I, 1946-1947, page 246.

<sup>1</sup> Voir le *Recueil des Traités des Nations Unies*, volume I, 1946-1947, page 247.

ing in practical matters was one of the principal objectives of UNESCO at the present time.

Mr. Cortesão drew the attention of Mr. Simon to the valuable assistance that UNESCO was beginning to offer in that kind of educational work. A fundamental educational clearing house had been established, to collect information on studies in the different countries. Meetings of experts were held under the auspices of UNESCO, and all that information was available to anyone interested. UNESCO was at present carrying out experiments in Nyasaland, in collaboration with the United Kingdom Government, and hoped to initiate similar experimental studies in the field of mass education in other countries. Any interested Government could participate in those experiments.

While the report showed that special attention was given to higher education, Mr. Cortesão found it difficult to assess the scope of those studies, as the curriculum was not outlined, reference being made to a pamphlet which was not easy to obtain. He therefore suggested that it might be possible to include in future reports a brief survey of curricula, as had been done in the reports on Tanganyika and the Cameroons under British administration.

With regard to the answer to question 228 on page 314 of the report, Mr. Cortesão asked Mr. Simon whether there were any opportunities for students to continue their studies in Belgium or elsewhere.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) replied that, as he had explained earlier in the meeting, studies in the humanities must precede university education. Those studies were not yet in existence, but the Administration hoped to provide them in the near future.

Mr. CORTESÃO (UNESCO) next touched on the answer to question 238, on page 318, which emphasized the importance of developing intellectual and cultural activities. In that connexion, he drew the attention of the Trusteeship Council to the work done by UNESCO in the field of publications. An international clearing house had been established, to receive the publications of Governments and various institutions and to distribute them upon request to libraries throughout the world. If the Territory of Ruanda-Urundi wished to make use of that service, arrangements could be made through the Belgian authorities.

The answer to question 241 on page 318 concerned a subject to which UNESCO attached considerable importance, namely, the study and preservation of indigenous art and culture. That was one of the most important aspects of the work of the Administering Authority, since it could be said that the "colonial problem", to use

fessionnelle est l'objet d'une attention particulière; cette formation pratique est l'un des objectifs principaux de l'UNESCO à l'heure actuelle.

M. Cortesão attire l'attention de M. Simon sur l'aide précieuse que commence à offrir l'UNESCO dans cette branche de l'éducation. Elle a créé un centre de documentation en matière d'instruction, qui est chargé de recueillir des renseignements sur les études effectuées dans les différents pays. Des réunions d'experts ont eu lieu sous les auspices de l'UNESCO et tous les renseignements recueillis ont été mis à la disposition des intéressés. L'UNESCO effectue à l'heure actuelle, en collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni, des expériences au Nyassaland et espère pouvoir entreprendre dans d'autres pays des études experimentales analogues relatives à l'éducation des masses. Tous les Gouvernements qui s'intéressent à ces expériences peuvent y participer.

Bien que le rapport révèle l'importance particulière qui est attribuée à l'enseignement supérieur, M. Cortesão estime qu'il est difficile de préciser la nature de ces études, étant donné que le programme n'est pas exposé dans le rapport et que mention y est faite d'un opuscule qu'il n'est pas facile d'obtenir. C'est pourquoi il suggère d'inclure dans les futurs rapports un bref résumé des programmes, comme il a été fait dans les rapports sur le Tanganyika et le Cameroun sous administration britannique.

En ce qui concerne la réponse à la question 228, page 314 du rapport, M. Cortesão demande à M. Simon si les étudiants ont la possibilité de poursuivre leurs études en Belgique ou ailleurs.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) répond que l'étude des humanités, ainsi qu'il l'a expliqué antérieurement au cours de la séance, doit précéder l'enseignement universitaire. Ces études ne fonctionnent pas encore mais l'administration espère pouvoir les inaugurer prochainement.

M. CORTESÃO (UNESCO) passe alors à la réponse donnée à la question 238, page 318, qui souligne l'importance que revêt le développement des activités intellectuelles et culturelles. A cet égard, il attire l'attention du Conseil de tutelle sur les travaux effectués par l'UNESCO dans le domaine des publications. Un centre international a été créé, chargé de recevoir les publications des Gouvernements et des diverses institutions et de les distribuer sur demande des bibliothèques dans le monde entier. Si le Territoire du Ruanda-Urundi désire se prévaloir de ces facilités, des dispositions pourront être prises à cet effet par l'intermédiaire des autorités belges.

La réponse à la question 241, page 318, traite d'un sujet auquel l'UNESCO attache une grande importance, à savoir l'étude et la préservation de l'art et de la culture indigènes. Ceci constitue un des aspects principaux de la tâche à accomplir par l'Autorité chargée de l'administration, car on peut bien dire que le "problème colonial",

an obsolete phrase, could be summed up as the question of contact between cultures. The culture of the Administering Authority as well as that of the indigenous population had to be taken into consideration, for sojourn in a completely different *milieu* was bound to produce changes in the psychology of the "colonizing" people. It was only after a prolonged study of the folklore, crafts, social customs etc., of the population that the Administering Authority could grasp the problem in its entirety and choose the most suitable policy from the point of view of the indigenous population. He knew that good work had been done in that field in the Belgian Congo, and he wondered whether the administration intended to extend that work to Ruanda-Urundi.

pour employer une expression désuète, consiste en définitive en un contact entre cultures différentes. Il faut tenir compte à la fois de la culture du pays chargé de l'administration et de celle de la population indigène, car tout séjour dans un milieu fondamentalement différent doit nécessairement provoquer des modifications dans la psychologie du peuple "colonisateur". Ce n'est qu'après une étude poussée du folklore, des arts artisanaux, des coutumes sociales, etc., chez les populations, que l'Autorité chargée de l'administration pourra saisir le problème dans son ensemble et adopter l'attitude la plus appropriée du point de vue de la population indigène. M. Cortesão sait que de grands progrès ont été accomplis à cet égard dans le Congo belge et il voudrait savoir si l'administration se propose d'effectuer le même travail dans le Ruanda-Urundi.

Mr. SIMON (Special representative for Ruanda-Urundi) stated that for the time being there was no well-defined policy, although efforts were being made to combat the native tendency to abandon indigenous arts and crafts. Permanent exhibitions of native work had been established in different parts of the Territory, though it was feared that indigenous products in iron-work, pottery, etc., were almost extinct, since the European products which were replacing them were better and cheaper. An indigenous abbot had collected indigenous folk songs and melodies, and had composed a mass based on that music. It was easier to maintain an interest in folk dancing, in which the indigenous population found great pleasure. Troupes of dancers were maintained at the two royal courts, and a number of missions had formed their own troupes from among their pupils.

Mr. CORTESÃO (UNESCO) pointed out that in its comments on the Provisional Questionnaire [T/68 and T/168], UNESCO had made suggestions concerning question 241 which took account of the danger of commercial exploitation. Other remarks he had made on the Ruanda-Urundi report were also confirmed in the suggestions for modification of questions 226 and 239.

In conclusion, Mr. Cortesão emphasized that many items of the UNESCO programme were of particular interest to Trust Territories and Non-Self-Governing Territories. He would be glad to give the Trusteeship Council full information on those matters should it so desire.

The PRESIDENT thanked the representative of UNESCO for his valuable comments. UNESCO could undoubtedly make a significant contribution to the educational and cultural advancement of the Trust Territories, and the Trusteeship Council would be glad to be advised from time to time of any projects of immediate concern to the Territories which were the responsibility of the Council.

M. SIMON (Représentant spécial pour le Ruanda-Urundi) déclare qu'il n'existe pas pour le moment de programme bien défini, bien qu'on s'efforce de combattre la tendance locale à abandonner les arts et l'artisanat indigènes. On a créé dans différentes parties du Territoire des expositions permanentes de travaux autochtones, mais on craint que la production indigène en matière de ferronnerie, de poterie, etc., ne soit presque éteinte, car elle est remplacée par des produits européens qui sont meilleurs et plus avantageux. Un abbé indigène a recueilli des chansons et des mélodies populaires et s'en est inspiré pour composer une messe. Il est plus facile de tenir en éveil l'intérêt de la population pour les danses populaires auxquelles elle s'adonne avec joie. Les deux cours royales entretiennent des troupes de danseurs et un certain nombre de missions ont leurs propres troupes recrutées parmi leurs élèves.

M. CORTESÃO (UNESCO) fait observer que dans ses commentaires sur le Questionnaire provisoire [T/68 et T/168], l'UNESCO a formulé des suggestions au sujet de la question 241 qui tiennent compte du danger de l'exploitation commerciale. D'autres observations qu'il a formulées au sujet du rapport du Ruanda-Urundi se trouvent également confirmées par les suggestions relatives à la modification des questions 226 et 239.

Pour conclure, M. Cortesão souligne que sur un grand nombre de points le programme de l'UNESCO intéresse spécialement les Territoires sous tutelle et les territoires non autonomes. Il sera heureux, si le Conseil de tutelle le désire, de lui donner tous les renseignements dont il dispose à ce sujet.

Le PRÉSIDENT remercie le représentant de l'UNESCO de ses précieux commentaires. Il est clair que l'UNESCO peut dans une grande mesure contribuer au progrès culturel et au développement de l'instruction dans les Territoires sous tutelle; le Conseil de tutelle sera dès lors heureux d'être tenu régulièrement au courant des projets intéressant directement les territoires dont il a la charge.

*E. Discussion of procedure in the formulation of a report to the General Assembly on the Ruanda-Urundi report for 1947.*

The PRESIDENT proposed the following procedure: there would be a general discussion of the Ruanda-Urundi report, during which all members could submit observations and recommendations to be included in the report to the General Assembly. A drafting committee would then be set up, to prepare a draft report for the approval of the Council. The report would include observations and recommendations agreed upon by the Council, but any member had the right to ask for a recommendation which did not have Council approval, to be included as an individual or minority opinion.

In reply to a question by Mr. SAYRE (United States of America), the PRESIDENT said that comments could be submitted orally during the general discussion, or in writing.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) agreed to the general procedure outlined by the President, but suggested that it might save time if the drafting committee were appointed forthwith. Members could send in their observations, and the committee would prepare a report, which would be considered by the Council at the time of the general discussion on the Ruanda-Urundi report.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought it better to have the general discussion first. The report could then be drafted on the basis of that exchange of views. A drafting committee set up now could not know the views of the Council.

The PRESIDENT pointed out that if the procedure he had proposed was acceptable, the same drafting committee would work on all the annual reports considered during the present session. It seemed unnecessary, therefore, to wait until all reports had been examined before setting up the committee.

Mr. FORSYTH (Australia) did not think it proper to have the same drafting committee to deal with all the reports; it might well happen that a representative of an Administering Authority might thus be called upon to discuss the report of a Trust Territory under his own country's administration.

In the second place, he would like it to be understood that drafting committees were not obliged to formulate recommendations unless they were found to be necessary. It might be enough in some cases to submit observations only. In support of that statement, Mr. Forsyth pointed out that no mention was made in the Charter of recommendations concerning Trust Territories, although rule 101 of the rules of procedure of the Trusteeship Council spoke of them; that the Council was still at an early stage of its work and

*E. Examen de la procédure à adopter pour l'élaboration d'un rapport à l'Assemblée générale concernant le rapport sur l'administration du Ruanda-Urundi pour 1947.*

Le PRÉSIDENT propose la procédure suivante: le rapport sur le Ruanda-Urundi sera l'objet d'une discussion générale au cours de laquelle tous les membres du Conseil pourront présenter des observations et des recommandations qui devront figurer dans le rapport à l'Assemblée générale. Un comité de rédaction sera alors créé et chargé d'élaborer un projet de rapport qui sera soumis à l'approbation du Conseil. Ce rapport contiendra les observations et les recommandations adoptées par le Conseil, mais chacun aura le droit de demander l'insertion, à titre d'opinion individuelle ou minoritaire, des recommandations que le Conseil n'aura pas approuvées.

En réponse à une question posée par M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique), le PRÉSIDENT déclare que les commentaires pourront être soumis, soit oralement au cours de la discussion générale, soit par écrit.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) souscrit à la procédure générale exposé par le Président, mais pense que le Conseil gagnerait du temps en nommant dès maintenant le comité de rédaction. Les membres du Conseil pourront adresser leurs observations et le comité élaborera un rapport que le Conseil examinera à l'occasion de la discussion générale du rapport sur le Ruanda-Urundi.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) préfère que la discussion générale ait lieu d'abord. Le rapport pourra alors être élaboré en fonction de cet échange de vues. Si le comité de rédaction était créé dès maintenant, il ne pourrait pas connaître les vues du Conseil.

Le PRÉSIDENT fait observer que, si la procédure qu'il a proposée est acceptée, le même comité de rédaction étudiera tous les rapports annuels à examiner pendant la présente session. C'est pourquoi il semble superflu d'attendre que tous les rapports aient été examinés pour créer ce comité.

M. FORSYTH (Australie) ne pense pas qu'il faille confier l'étude de tous les rapports au même comité de rédaction; sinon, on risquerait de voir le représentant d'une Autorité chargée d'administration invité à discuter le rapport d'un Territoire sous tutelle dont son propre pays aurait l'administration.

En deuxième lieu, il tient à souligner que les comités de rédaction ne sont pas obligés de formuler des recommandations à moins que ce ne soit nécessaire. Il suffira peut-être, dans certains cas, de ne soumettre que des observations. A l'appui de sa déclaration, M. Forsyth fait observer que la Charte ne fait aucunement allusion à des recommandations relatives aux Territoires sous tutelle, bien que l'article 101 du règlement intérieur du Conseil de tutelle en fasse mention; en outre, le Conseil n'est qu'à

knew comparatively little about the Trust Territories; and that, as there was to be a visiting mission to certain Trust Territories during the current year, it might lead to embarrassment if the Council made recommendations which were not substantiated by the facts found by the visiting mission.

The PRESIDENT considered that it would be inconvenient to have separate drafting committees for the different reports. The argument regarding the presence of the representative of the Administering Authority concerned might have some validity, but that had not been a handicap so far in the deliberations of the Council. He agreed that the drafting committee would not be obliged to formulate recommendations, but he did not think that the lack of any mention in the Charter should be taken to preclude the idea of recommendations. Indeed, article 16 of the Trusteeship Agreement for the Territory of Ruanda-Urundi<sup>1</sup> clearly envisaged recommendations.

In reply to a question by Mr. KHALIDY (Iraq), the PRESIDENT said that the drafting committee, even if set up at once, would not start to act until after the general discussion.

Mr. RYCKMANS (Belgium) wondered whether the suggestion to include in the report any minority view at a member's request was practical. As a general rule, any report submitted to the General Assembly by an organ of the United Nations was a majority report, and it could only be confusing to the Administering Authority to receive numerous comments, many of which would be contradictory.

Mr. GARREAU (France) supported the views of the Belgian representative. A report to the General Assembly should be a collective, majority report, and he hoped that a minority report would never be necessary in the Trusteeship Council.

He agreed with the President that the drafting committee could be set up now, but should not begin its drafting work until after the general discussion. That would meet the objection of the USSR representative. He favoured the suggestion of the Australian representative, of a separate drafting committee for each report.

The PRESIDENT pointed out that the report was to the General Assembly, not to the Administering Authority; while he would not wish to see a minority report, there was nothing in the rules of procedure to preclude such a report if unanimity could not be obtained. Moreover, the League of Nations Mandates Commission had

la phase préliminaire de ses travaux et ne sait que relativement peu de chose au sujet des Territoires sous tutelle; enfin, une mission d'observation devant se rendre pendant l'année en cours dans certains Territoires sous tutelle, il pourrait être embarrassant pour le Conseil de faire des recommandations qui ne correspondraient pas aux faits constatés par cette mission.

Le PRÉSIDENT estime qu'il serait peu pratique d'avoir un comité de rédaction distinct pour chacun des rapports. L'argument relatif à la présence d'un représentant de l'administration intéressée a sans doute une certaine force, mais ceci n'a encore jamais été un obstacle dans les délibérations du Conseil. Il reconnaît que le comité de rédaction ne sera pas obligé de formuler des recommandations, mais il ne pense pas que l'absence dans la Charte de toute mention à cet égard doive être considérée comme excluant le principe. En effet, le pouvoir de formuler des recommandations est expressément mentionné dans l'article 16 de l'Accord de tutelle pour le Territoire du Ruanda-Urundi<sup>1</sup>.

En réponse à une question posée par M. KHALIDY (Irak), le PRÉSIDENT déclare que le comité de rédaction, même s'il est créé dès maintenant, ne commencera pas à fonctionner avant la fin de la discussion générale.

M. RYCKMANS (Belgique) se demande si la proposition tendant à inclure dans le rapport certaines opinions minoritaires, à la demande de leurs auteurs, a une valeur pratique. En règle générale, tout rapport soumis à l'Assemblée générale par un organe des Nations Unies est un rapport de la majorité; en outre, pour l'Autorité chargée de l'administration, la présence de tous ces commentaires dont beaucoup seront contradictoires ne fera que prêter à confusion.

M. GARREAU (France) souscrit à l'opinion exprimée par le représentant de la Belgique. Un rapport adressé à l'Assemblée générale doit être un rapport collectif, un rapport de la majorité, et il espère qu'un rapport de la minorité ne sera jamais nécessaire au sein du Conseil de tutelle.

Il reconnaît avec le Président que le comité de rédaction peut être créé maintenant, mais ne devrait commencer ses travaux de rédaction qu'après la discussion générale. On écartera ainsi les objections soulevées par le représentant de l'URSS. M. Garreau approuve la proposition du représentant de l'Australie tendant à confier chaque rapport à un comité de rédaction distinct.

Le PRÉSIDENT fait observer que le rapport est adressé à l'Assemblée générale et non à l'Autorité chargée de l'administration; et, bien qu'il ne souhaite pas l'élaboration d'un rapport par la minorité, il constate que rien dans le règlement intérieur ne s'y oppose, si l'unanimité ne peut se faire sur le rapport du Conseil. En outre,

<sup>1</sup> See Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, Supplement No. 5, *Text of Agreements for Trust Territories*, page 19.

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Supplément No 5, *Texte des Accords pour les Territoires sous tutelle*, page 19.

always made a practice of submitting a minority report.

Mr. SAYRE (United States of America) thought there was much force in the Belgian and French representatives' remarks regarding a minority report. He would not wish to see a conglomeration of separate opinions in the report, but at the same time members who could not support the majority view should have the opportunity of having their views recorded. That would be the exception, not the rule.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) thought that the submission of minority reports would only weaken the position of the Council. There might be exceptional cases where they were indispensable, but those cases must be rare and must not constitute a precedent.

The idea of a single drafting committee for all the reports had obvious advantages, but he thought it would place too much work upon one small group.

Mr. RYCKMANS (Belgium) thought it might be better to dispense with drafting committees and appoint instead a rapporteur, who would follow the debate and draft an objective document, with the help of the Secretariat.

The PRESIDENT thought that a good suggestion, and invited the views of the Council.

In reply to the United Kingdom representative, he stated that it was precisely in order to divide the burden of work that he favoured one single drafting committee. As the session proceeded, there would be other functions to delegate to sub-committees.

Mr. REID (New Zealand) pointed out that the report to the General Assembly would be in the nature of a judgment by the Council on the different annual reports examined, and would thus require a united opinion of the Council. A rapporteur's report, which reflected the varied views of different members, would be inappropriate in the case in question.

Mr. KHALIDY (Iraq) favoured the establishment of a drafting committee. The task was too vast for one person, a committee would be more democratic, and there was no precedent for a rapporteur's report from such an organ as the Council.

Mr. SAYRE (United States of America) supported the views expressed by the representatives of New Zealand and Iraq.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) stated that, according to the rules of procedure, the report to the General Assembly would be an annual report of the activities of the Trusteeship Council, and would have to include a review of the conditions in each Trust Territory, taking into account various sources of information, such

la Commission des mandats de la Société des Nations a toujours eu l'habitude de soumettre un rapport émanant de la minorité.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) reconnaît la valeur des remarques formulées par les représentants de la Belgique et de la France au sujet d'un rapport de la minorité. Il ne souhaite pas que le rapport contienne un assemblage d'opinions divergentes, mais en même temps il estime que ceux dont l'opinion ne concorde pas avec celle de la majorité doivent avoir l'occasion de faire enregistrer leur position. Ceci serait l'exception et non la règle.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) estime que, en soumettant des rapports émanant de la minorité le Conseil ne ferait qu'affaiblir sa position. Il y a peut-être des cas exceptionnels où ceci est indispensable, mais ces cas doivent être rares et ne doivent pas constituer un précédent.

L'idée de confier l'élaboration de tous les rapports à un comité de rédaction unique comporte des avantages évidents, mais il estime que ce procédé aboutirait à accabler de travail un organisme de dimension restreinte.

M. RYCKMANS (Belgique) estime qu'il vaudrait mieux se passer d'un comité de rédaction et nommer à sa place un rapporteur qui suivrait les débats et élaborerait un document objectif avec l'aide du Secrétariat.

Le PRÉSIDENT approuve cette proposition et demande aux membres du Conseil de faire connaître leur opinion.

En réponse à une objection soulevée par le représentant du Royaume-Uni, le Président déclare que s'il est en faveur d'un comité de rédaction unique, c'est justement pour répartir les tâches. A mesure que la session se poursuivra, il y aura d'autres fonctions à attribuer à des sous-comités.

M. REID (Nouvelle-Zélande) fait observer que le rapport adressé à l'Assemblée générale aura le caractère d'un jugement porté par le Conseil sur les différents rapports annuels examinés et qu'il nécessitera ainsi une unanimité d'opinion de la part du Conseil. Elaboré par un rapporteur, le rapport refléterait les vues divergentes des différents membres et serait, par conséquent, inapproprié dans le cas actuel.

M. KHALIDY (Irak) est partisan de la création d'un comité de rédaction. La tâche est trop lourde pour une seule personne. Un comité sera plus démocratique et il n'existe pas, dans les annales du Conseil, d'exemple qu'un rapport ait été élaboré par un rapporteur.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) souscrit à l'opinion des représentants de la Nouvelle-Zélande et de l'Irak.

M. PADILLA NERVO (Mexique) déclare que, conformément au règlement intérieur, le rapport à l'Assemblée générale sera un rapport annuel portant sur l'activité du Conseil de tutelle et qu'il devra inclure une analyse des conditions existant dans chaque Territoire sous tutelle, utilisant à cet effet différentes sources de

as annual reports, petitions, visiting missions etc. All those were objective aspects, and that part of the report could well be prepared by the Secretariat. Conclusions and recommendations, however, were matters which must be decided in the full Council. There was, therefore, no reason for a drafting committee.

Mr. KHALIDY (Iraq) suggested that it might be better to defer the appointment of the drafting committee until after the general discussion.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) accepted that proposal.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) supported the proposal of the Mexican representative. If, however, the majority wished the report to be prepared by a drafting committee, he would support the suggestion of separate drafting committees for each report, which would give all members an opportunity to serve on one of the committees.

The PRESIDENT stated that the question of the appointment of a drafting committee would be postponed until after the general discussion, which would take place in about four days' time.

## 20. Discussion of the examination of annual reports not received within the time limit in rule 72

Sir Alan BURNS (United Kingdom) reminded the Council of its decision of 16 June (3rd session, 2nd meeting) to waive paragraph 2 of rule 72 of the rules of procedure with regard to the annual reports from Ruanda-Urundi, Tanganyika, and the Cameroons and Togoland under British administration, and to decide later whether the rule could be waived with regard to the reports from the Cameroons and Togoland under French administration. When the matter had been discussed at the preceding meeting, no new argument had been advanced against that procedure, and he could find no point in the decision to waive the rule if the Council did not intend to discuss the reports in question during the current session. The argument that the Council would not have time to give sufficient study to the reports had already been expressed at the earlier discussion, yet in spite of that the Council had decided to waive the rule.

He stressed again that the tardy appearance of the reports was primarily due to insuperable printing difficulties in the United Kingdom. Everything possible had been done to submit them within the time-limit, and great disappointment would be felt by those who had made such efforts to prepare them if the Council decided not to consider them until the following session. Two special representatives had been brought from Togoland and were awaiting the pleasure of the Council in London. The representative from the Cameroons was actually present in the Council chamber.

renseignements telles que les rapports annuels, les pétitions, les missions d'études, etc. Toutes ces questions ont un caractère objectif et le Secrétariat peut fort bien élaborer le rapport. Cependant, les conclusions et les recommandations sont des questions qui doivent être décidées par le Conseil lui-même. Il n'y a donc pas lieu de créer un comité de rédaction.

M. KHALIDY (Irak) pense qu'il est préférable d'attendre la fin de la discussion générale pour nommer un comité de rédaction.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) accepte cette proposition.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) souscrit à la proposition du représentant du Mexique. Toutefois, si la majorité se prononce en faveur de l'élaboration du rapport par un comité de rédaction, il appuiera la proposition tendant à confier chaque rapport à un comité de rédaction distinct, solution qui donnerait l'occasion à chacun des membres du Conseil de siéger dans l'un des comités.

Le PRÉSIDENT déclare que la nomination d'un comité de rédaction est reportée à la fin de la discussion générale, qui aura lieu dans environ quatre jours.

## 20. Discussion relative à l'étude des rapports annuels qui n'ont pas été reçus dans le délai prescrit à l'article 72

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) rappelle au Conseil qu'il a décidé, le 16 juin (3ème session, 2ème séance), de déroger au paragraphe 2 de l'article 72 du règlement intérieur en ce qui concerne les rapports annuels du Ruanda-Urundi, du Tanganyika, du Cameroun et du Togo sous administration britannique, et de déterminer ultérieurement s'il devait également déroger à cet article en ce qui concerne les rapports du Cameroun et du Togo sous administration française. Lorsque la question s'est posée à la séance précédente, aucun argument nouveau n'a été présenté à l'encontre de cette procédure, aussi Sir Alan Burns ne voit pas l'utilité pour le Conseil de déroger à cet article s'il n'a pas l'intention de discuter les rapports en question au cours de la présente session. L'argument d'après lequel le Conseil n'aura pas le temps d'étudier suffisamment les rapports a déjà été soulevé, mais, malgré cela, le Conseil a décidé de déroger à cet article.

Il souligne une fois de plus que la publication tardive des rapports est surtout due aux difficultés immenses qu'a présentées leur impression dans le Royaume-Uni. Tous les efforts possibles ont été accomplis pour adresser les rapports dans le délai prescrit, et ceux qui se sont donné tout ce mal pour les élaborer seraient très déçus si le Conseil décida de ne les examiner qu'à la prochaine session. Deux représentants spéciaux sont arrivés du Togo et attendent à Londres les décisions du Conseil. Le représentant du Cameroun est actuellement présent dans la salle du Conseil.

Mr. GARREAU (France) stated that the report from Togoland under French administration had arrived that day and would be distributed the following day. He would be glad if the Council would examine it at the current session.

The report from the Cameroons had not yet been received and he could not hope for its arrival within the next few days; he realized that that would leave little time for its examination, and he would be prepared for it to be postponed until the next session.

Mr. Garreau reserved the right to comment later on the short time allowed to the Administering Authorities for the preparation of annual reports.

Mr. SAYRE (United States of America), while fully realizing the desirability of considering all the reports received during the current session, did not see how members would have time for anything more than a cursory examination. He wondered, in fact, whether the Council was not attempting the impossible in trying to examine reports of the previous calendar year at the June session. To begin with, general statistical data took at least two months to assemble; a careful report on the basis of that data could not be prepared in less than two months, which already accounted for the four months allowed in the rules of procedure. A further month was necessary for printing, and another month for distribution, so that a minimum of six months should be allowed for the submission of annual reports. The primary consideration of the Council should be to give reports careful study and to formulate well-considered comments and recommendations. It might therefore be necessary to decide that reports covering the previous calendar year could not be examined before the autumn session of the Council.

Mr. Sayre proposed that the President should appoint a committee, composed chiefly of representatives of the Administering Authorities, to study the question and make recommendations. The question whether to consider the Togoland and Cameroons reports at the current session could be decided on the basis of the findings of that committee.

Mr. KHALIDY (Iraq) agreed that the whole question of timing should be reopened. As, however, the Council had already decided, on 16 June, to waive rule 72 as far as certain reports were concerned, he saw no reason why the Council should not examine those reports at the current session. The Council should decide to examine the reports from Togoland and the Cameroons under British administration within not less than fifteen days, so that the United Kingdom representative could arrange to have the representatives of those Territories present.

The PRESIDENT considered it unnecessary to appoint a committee to consider the time question. He would, instead, ask the representatives of the Administering Authorities to discuss the question together and to submit suggestions to the Council.

M. GARREAU (France) déclare que le rapport émanant du Togo sous administration française est arrivé aujourd'hui et qu'il sera distribué le lendemain. Il serait heureux que le Conseil puisse l'examiner au cours de sa présente session.

Le rapport du Cameroun n'a pas encore été reçu et il n'est guère probable qu'il arrive dans les jours qui suivent; il se rend compte qu'il restera peu de temps pour l'examiner et se déclare prêt à en voir l'examen reporté à la prochaine session.

M. Garreau se réserve le droit de faire ultérieurement des observations sur le court délai imparti aux Autorités chargées d'administration pour l'élaboration de leurs rapports annuels.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique), tout en reconnaissant qu'il est souhaitable d'examiner tous les rapports reçus au cours de la présente session, ne voit pas comment les membres du Conseil pourraient faire beaucoup plus que de procéder à un examen superficiel. Il se demande même si le Conseil ne tente pas l'impossible lorsqu'il se propose d'examiner les rapports de l'année précédente à la session de juin. En premier lieu, le rassemblement des statistiques générales prendra au moins deux mois; il est impossible de préparer en moins de deux mois un rapport approfondi sur la base de ces renseignements, ce qui absorbe déjà les quatre mois prévus par le règlement intérieur. Un autre mois sera nécessaire pour l'impression et encore un autre pour la distribution, si bien qu'un minimum de six mois devrait être accordé pour la soumission des rapports annuels. Le Conseil devrait avoir pour souci majeur de procéder à une étude minutieuse des rapports et de formuler des commentaires et des recommandations bien fondés. C'est pourquoi il faudra sans doute se résoudre à n'examiner les rapports annuels qu'à la session d'automne du Conseil.

M. Sayre propose que le Président nomme un comité, composé essentiellement des représentants des Autorités chargées d'administration, pour étudier la question et faire des recommandations. On pourra alors décider, en fonction des conclusions de ce comité, s'il convient d'examiner les rapports du Togo et du Cameroun à la présente session.

M. KHALIDY (Irak) admet que tout le problème des délais doit être remis en question. Cependant, comme le Conseil a déjà décidé le 16 juin de déroger à l'article 72 en ce qui concerne un certain nombre de rapports, M. Khalidy ne voit pas pourquoi le Conseil ne les examinerait pas au cours de la présente session. Le Conseil devrait décider d'examiner les rapports du Togo et du Cameroun sous administration britannique dans quinze jours au moins, afin que le représentant du Royaume-Uni ait le temps d'assurer la représentation de ces Territoires.

Le PRÉSIDENT estime qu'il est superflu de nommer un comité pour examiner la question des délais. Il demandera au contraire aux représentants des Autorités chargées d'administration d'étudier la question en commun et de soumettre des propositions au Conseil.

With regard to the immediate case of the reports from Togoland and the Cameroons under British administration, the readiness of the Council to waive rule 72 on 16 June indicated its willingness to accommodate the Administering Authority. It was now clear, however, that to examine those two reports would involve at least two more weeks' work and would prolong the session unduly. Moreover, if the two British reports were to be considered, the same courtesy should be extended to the report from Togoland under French administration, which had been received at about the same time. The President felt, therefore, that he must reluctantly ask the United Kingdom representative to advise his representatives in London that the examination of their reports was to be deferred until the following session.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) expressed his appreciation of the generous attitude of the Council in its decision of 16 June. He wished to repeat, however, that the representative of the Cameroons under British administration was already in New York, and it was unfortunate that that report could not be considered.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) asked if the Secretariat could prepare statistical tables from the reports to be considered. Information in diagram form would facilitate the work of the Council.

The PRESIDENT agreed to ask the Secretariat if that could be done.

The meeting rose at 7.5 p.m.

En ce qui concerne les rapports du Togo et du Cameroun sous administration britannique, l'empressement avec lequel le Conseil a dérogé à l'article 72 le 16 juin montre qu'il est prêt à rendre service à l'Autorité chargée de l'administration. Il est cependant évident dès maintenant que l'examen de ces deux rapports demandera au moins deux semaines de travail supplémentaire et prolongera la session d'une manière excessive. En outre, si l'on décide d'examiner les deux rapports britanniques, il devra en être de même du rapport du Togo sous administration française qui a été reçu à peu près en même temps. C'est pourquoi le Président se voit malheureusement obligé d'inviter le représentant du Royaume-Uni à informer ses représentants à Londres que l'examen de leurs rapports doit être reporté à la prochaine session.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) exprime sa satisfaction en face de l'attitude généreuse qu'a adoptée le Conseil lors de sa décision du 16 juin. Il tient cependant à redire que, le représentant du Cameroun sous administration britannique se trouvant déjà à New-York, il est regrettable que le rapport ne puisse être examiné.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si le Secrétariat peut extraire des tableaux statistiques des rapports à examiner. Des renseignements donnés sous la forme de diagrammes faciliteraient les travaux du Conseil.

Le PRÉSIDENT se déclare d'accord pour demander au Secrétariat si la chose est possible.

La séance est levée à 19 h. 05.